

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

ÉCOPHYTO



Canne à sucre – Janvier 2019

Directeur de publication : Jean-Bernard Gonthier, Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion
24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière et rédacteur : Joseph Antoir.

Comité de rédaction : Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, Armeflhor, Association des Vergers de l'Ouest, Cirad, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, eRcane, GAB Réunion, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

A retenir

Météorologie : précipitation plus basse que les moyennes normales sur l'ensemble de l'île sauf dans le Nord.

Borer rose (*Sesamia calamistis*) : présence faible sur les parcelles de référence de début et milieu de campagne. Avec l'arrivée du stade croissance des plants, les attaques de borer rose diminuent. À surveiller pour les parcelles de fin de campagne.

Cochenilles roses farineuses (*Saccharicoccus sacchari*) : attention, elles commencent à réapparaître sur presque toutes les parcelles du réseau.

Thrips (*Fulmekiola serrata*) : le risque est faible à moyen sur certaines parcelles du réseau.

Noctuelles défoliatrices (*Leucania pseudoloreyi*) : aucune pression sur les parcelles du réseau. Surveiller les parcelles de fin de campagne.

Adventices : la pression des adventices baisse grâce aux interventions.

Météorologie

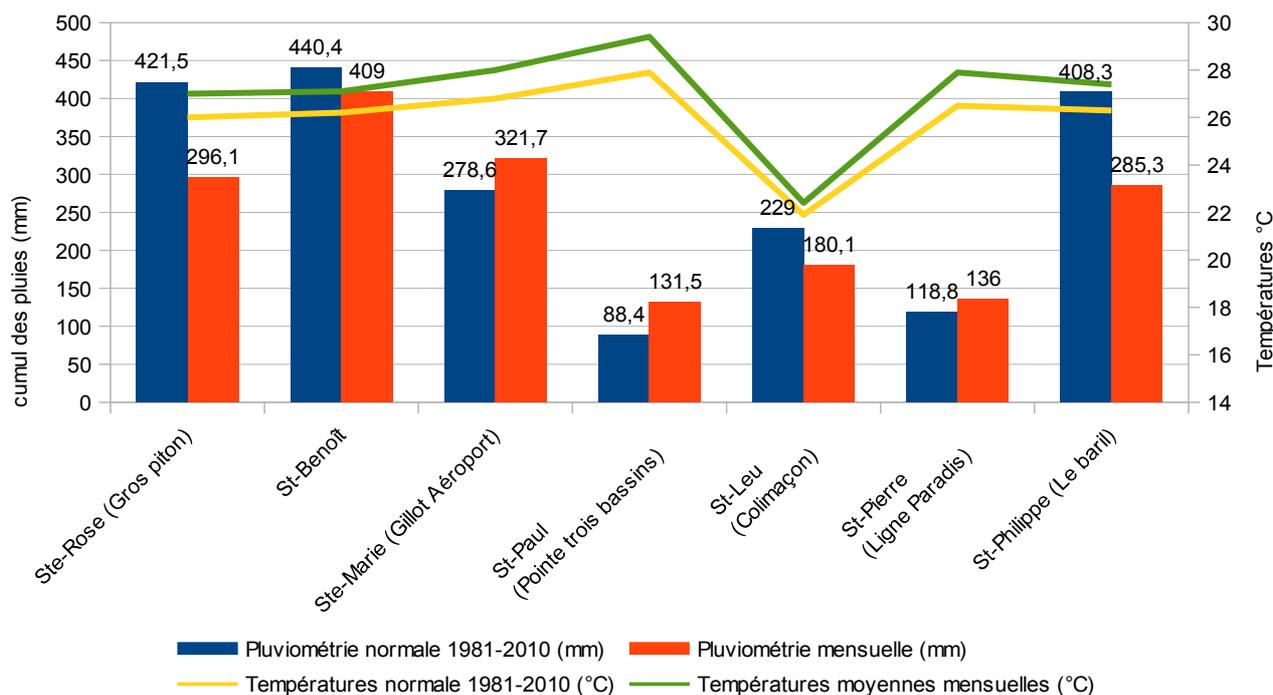
Relevés de janvier 2019 comparés aux moyennes normales (1981-2010) du mois de janvier.

Poste	EST		NORD	OUEST		SUD	
	Ste-Rose (Gros piton)	St-Benoît	Ste-Marie (Gillot Aéroport)	St-Paul (Pointe trois bassins)	St-Leu (Colimaçon)	St-Pierre (Ligne Paradis)	St-Philippe (Le baril)
Pluviométrie normale 1981-2010 (mm)	421,5	440,4	278,6	88,4	229	118,8	408,3
Pluviométrie mensuelle (mm)	296,1	409	321,7	131,5	180,1	136	285,3
Températures normale 1981-2010 (°C)	26	26,2	26,8	27,9	21,9	26,5	26,3
Températures moyennes mensuelles (°C)	27	27,1	28	29,4	22,4	27,9	27,4

Données météo France

Les températures du mois de janvier 2019 sont plus élevées que les moyennes normales sur l'ensemble des stations. La pluviométrie a été inférieure aux moyennes normales dans l'ensemble de l'île sauf dans le Nord avec + 15 %. C'est le Sud qui a connu les pluviométries les plus faibles par rapport aux moyennes normales avec - 20 %, suivi de l'Est avec - 18 %.

Relevés de janvier 2019, comparés aux moyennes normales (1981-2010) du mois de janvier



Phénologie

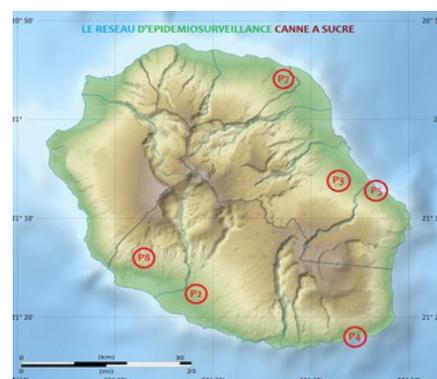
Suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois de janvier 2019.

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade
P1	La P1 ne fait plus parti du réseau épidémiosurveillance canne à sucre à cause d'un changement de filière.					
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-juillet 2018	Croissance
P3	Saint-Benoît	Cambourg	421	R570	Début août 2018	Croissance
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Fin juillet 2018	Croissance
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Fin juillet 2018	Croissance
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Début août 2018	Croissance
P8	Les Aviron	Tévelave	798	R583	Fin septembre 2018	Tallage
P9	La P9 ne fait plus parti du réseau épidémiosurveillance canne à sucre à cause d'un changement de culture.					

État phytosanitaire des cultures

• Canne à sucre

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées sur 6 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île tous les mois. Cette surveillance biologique concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageurs et d'adventices. Celles-ci se font, soit par comptage, soit par notation de présence ou d'absence.



Répartition géographique des parcelles

État phytosanitaire des parcelles de cannes face aux bioagresseurs au mois de janvier 2019.

Borer rose (<i>Sesamia calamistis</i>)	P2, P3, P4, P5, P7 : 0 % de « cœurs morts »	20 %	Risque faible : les attaques sont plus fortes de 0 à 3,5 mois après la levée et pendant toute la durée du tallage.
Borer ponctué (<i>Chilo sacchariphagus</i>)	P2, P4, P5, P7 : 0 % de tiges attaquées P3 : 10 % de tiges attaquées P8 : 15 % de tiges attaquées	> 50 %	Risque faible : le stade phénologique des plants est peu propice aux attaques de borer ponctué.
Noctuelle défoliatrice (<i>Leucania pseudoloreyi</i>)	P2, P3, P4, P5, P7, P8 : 0 % de feuilles attaquées	> 50 %	Risque faible : la période à risque est passée pour les parcelles au stade de début de croissance mais attention aux parcelles de fin de campagne.
Cochenilles (<i>Saccharicoccus sacchari</i> , <i>Aulacaspis tegalensis</i> , <i>Dysmicoccus boninsis</i>)	P8 : 0 % des tiges attaquées P3, P4, P5 : 15 % des tiges attaquées P2, P7 : 25 % des tiges attaquées	> 50 %	Risque moyen : les stades phénologiques de croissance sont propices à la présence de cochenilles.
Rat (<i>Rattus sp.</i>)	Absence de dégâts	Difficile à déterminer	Risque nul : les parcelles ont été récoltées et les jeunes cannes ne sont pas encore attractives pour les rongeurs.
Thrips (<i>Fulmekiola serrata</i>)	P5 : 15 % de feuilles attaquées P2, P3, P4, P7, P8 : 30 % de feuilles attaquées	Difficile à déterminer > 50 %	Risque moyen : les thrips prolifèrent dans le cœur des feuilles enroulées.

Risque nul : pas de pression des bioagresseurs

Risque moyen : présence de bioagresseurs avec possible impact sur culture

Risque faible : possibilité de présence, mais pas d'impact sur culture

Risque élevé : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

- Le borer rose est plus visible sur les parcelles du réseau. Éliminer dès que possible les cœurs morts de la parcelle par broyage ou par enfouissement en cas d'attaques. Disparition du borer rose sur la P8.
- Apparition faible du borer ponctué sur la P3 et P8 mais pas encore sur les autres parcelles.
- Absence des noctuelles sur les parcelles de début de campagne. Surveiller tout de même les parcelles de fin de campagne.
- Les cochenilles refont surface sur 5 des parcelles du réseau. Elles sont localisées au niveau des noeuds et il faut retirer les pailles sur les tiges pour pouvoir les observer.
- Pas d'évolution des thrips sur les parcelles du réseau.
- Les rats n'ont plus d'attrait pour les cannes qui viennent d'être coupées ou qui ne sont pas chargées en sucre.



Cochenilles farineuses, *Saccharicoccus sacchari* sur Canne à sucre (J. Antoir, CA)

Enherbement des parcelles de canne au mois de janvier 2019.

	P2	P3	P4	P5	P7	P8
Enherbement (%)	40	10	20	5	10	15
Mois après coupe	3	3	3	3	3	1
Dernière intervention	janvier	novembre	décembre	janvier	janvier	octobre
Type d'intervention	Chimique	Chimique	Chimique	Chimique	Chimique	Chimique
Seuil d'intervention	30%					
Évaluation des risques	Elevé	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen

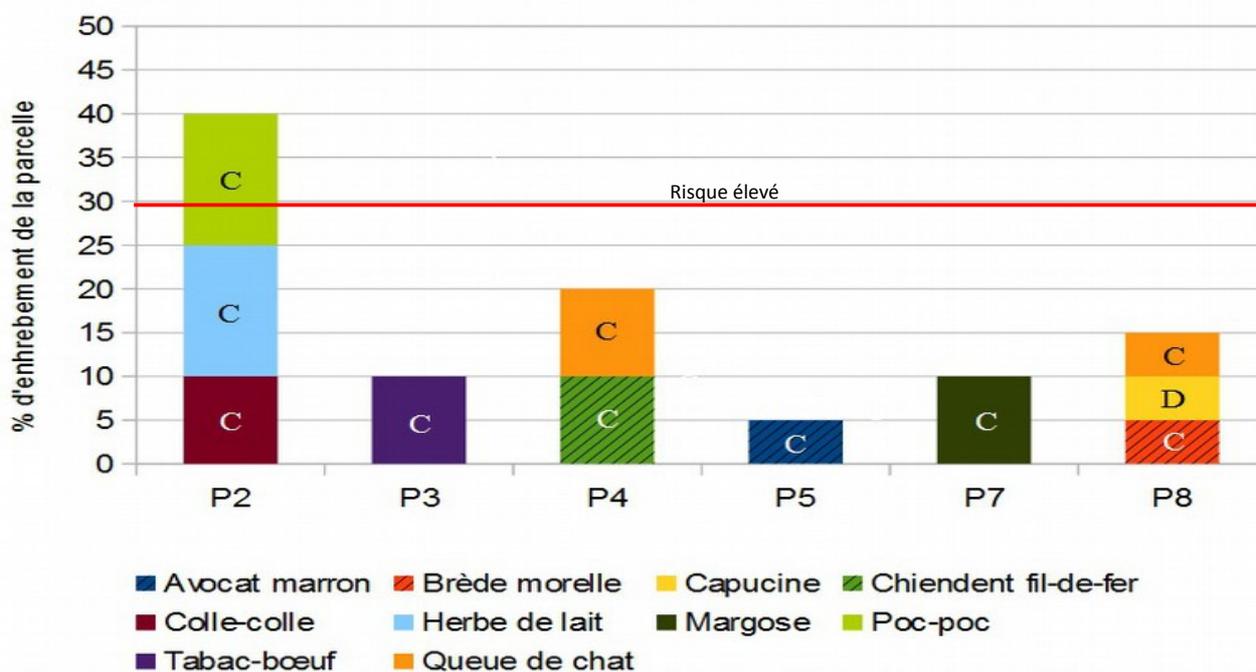
Risque nul : parcelle propre/recouvrement total des cannes

Risque moyen : 15 à 30 %, intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne

Risque faible : 0 à 15 %, enherbement à surveiller, risque possible

Risque élevé : > à 30 %, intervention à effectuer, impact certain sur la canne

Enherbement des parcelles et présence d'adventices au mois de janvier 2019.



Rappel : l'échelle phénologique des adventices utilisée est celle du guide méthodologique de suivi de la flore adventice RMT Florad de 2012. Cinq niveaux de stades phénologiques allant de A (plantule) à E (grenaison).

Pour ce mois de janvier, les pluies ont été fortes comme le mois dernier mais restent malgré tout sous les normales saisonnières. Les 4 parcelles P4, P5, P7 et P8 sont en dessous du seuil de 30 % d'enherbement grâce aux interventions qui ont permis de réduire leurs taux d'enherbement. Malgré une intervention sur la P2 qui a fait baisser son taux d'enherbement, elle dépasse toujours le seuil de risque.

Toutes les parcelles récoltées du réseau présentent des adventices arrivées au minimum à un stade de plante adulte (C).

Attention, aux quelques adventices (comme sur la parcelle P8) qui arrivent **au stade phénologique D (floraison) ou E (grenaison)**. **Ne pas laisser les adventices arriver à ce stade et agir le plus tôt possible pour éliminer le stock éventuel de graines !**



Attention : sur les parcelles qui dépassent le seuil de 30 % de recouvrement par les adventices, le risque d'impact sur la culture est élevé. Les adventices mal maîtrisées peuvent diminuer le rendement de la canne à sucre **jusqu'à 9 à 15 tonnes/ha/mois de concurrence (soit 300 à 500 kg/ha/j de perte par concurrence)**. En cas de forte infestation sur une durée de 3 mois de concurrence, **les pertes de rendement peuvent atteindre 45 tonnes/ha**. Il est nécessaire de maîtriser l'enherbement au plus tôt. (source : les bonnes pratiques de désherbage de la canne à sucre, 2016)

Observation ponctuelle

Cas de présence du puceron jaune, *Sipha flava*, sur la P2 sur la variété de canne R575 située à la Ravine des Cabris. La sécheresse de ce début d'année renforce l'impact des insectes piqueurs-suceurs comme *Sipha flava*. Tout une gamme de prédateurs s'attaquent au puceron jaune et ils doivent être maintenus sur la parcelle en respectant les bonnes pratiques comme le paillage.



Pucerons jaune, *Sipha flava* sur Canne à sucre (J. Antoir, CA)



Pucerons jaune, *Sipha flava* sur Canne à sucre (J. Antoir, CA)

RAPPEL : En cas de sécheresse

En période de sécheresse maintenir un lit de paille suffisant (d'environ 10 cm) pour éviter l'évaporation directe du sol et maintenir l'humidité du sol.



Garder la paille est un atout à tout point de vue, contre la sécheresse, pour limiter la croissance des adventices et pour attirer les auxiliaires des cultures (J. Antoir, CA)

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance canne à sucre : Joseph ANTOIR, Chambre d'agriculture de La Réunion
Tél : 0262 37 48 22 / 0692 70 04 98 / e-mail : joseph.antoir@reunion.chambagri.fr

Bulletin consultable sur www.bsv-reunion.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto